

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Annexe(s) : liste des créations-suppressions d'emplois permanents et des emplois non permanents / tableau des effectifs projetés au 1^{er} janvier 2021

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : CREGUT François

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 95

- Titulaires : 90

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 15

Votants : 106

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (95)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves

COUDUN Valérie
CREGUT François

DENAIVES Catherine

DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAL Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
PAULZE Marie-Hélène (S)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure

MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane
MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUX Marie-Pierre
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques

TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

PINTE Emmanuel (S)

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

ABSENTS EXCUSES : (15) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; BRONNER Ulrich; BRUNEL Séverine; CROZE Yves-Serge; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La présente adaptation du tableau des effectifs comporte **31 créations et 22 suppressions** d'emplois permanents, mais aucune création d'emploi supplémentaire réellement en dehors du transfert de compétence enfance jeunesse entre la ville d'Issoire et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et de la création d'un service commun.

Dans le cadre du transfert de compétence enfance-jeunesse prenant effet au 1^{er} janvier 2021 avec la ville d'Issoire, sont créés 25 postes permanents à temps complet :

- 4 postes de catégorie A ;
- 1 poste de catégorie B ;
- 20 postes de catégorie C.
- Auxquels s'ajoutent 5 emplois d'assistantes maternelles pour la crèche familiale.

Ces postes sont nécessaires pour permettre le transfert des agents exerçant en totalité leurs fonctions dans des services ou partie de services concernés par le transfert de la compétence enfance-jeunesse : crèche collective et familiale et centre de loisirs.

Outre la création des postes budgétaires correspondant aux emplois transférés, les modifications apportées sont les suivantes :

- La transformation d'un poste d'attaché territorial en poste de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe pour l'emploi de Responsable accompagnement des seniors en lien avec la réussite au concours de l'agent occupant actuellement cet emploi en qualité d'agent contractuel ainsi que la transformation de deux postes d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe à temps non complet 29.75/35^{ème} en poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps non complet 29.75/35^{ème} pour l'emploi d'aide-soignante suite à recrutement d'un candidat lauréat de concours.
- La modification de la quotité de travail de deux postes d'adjoint territorial d'animation au sein des services enfance extrascolaire et enfance périscolaire dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement de ces services ;
- La création d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet dans le cadre de la création d'un service commun avec la ville d'Issoire ;
- La création des emplois non permanents nécessaires pour satisfaire les besoins récurrents des services durant l'année 2021 au titre des fluctuations d'activités saisonnières.

En complément, et au titre de la valorisation des politiques d'insertion par l'emploi, il est proposé de procéder à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emplois compétences (PEC) qui s'est substitué aux contrats aidés depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif est ouvert à toute personne éloignée du marché du travail et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs handicapés, les résidents des quartiers prioritaires, les seniors et les jeunes.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le contexte de crise actuelle, en qualité d'employeur public il semble nécessaire de se mobiliser et d'actionner tous les leviers en faveur de l'emploi et de l'insertion au profit prioritairement des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé de procéder à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emplois compétences dans la limite maximale de 5 emplois à temps complet.

L'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs sont présentées dans les tableaux ci-annexés.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 ;

VU la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU l'arrêté n° 20-238 du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 28 septembre 2020 fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les « parcours emploi compétences » - tous publics hors jeunes (PEC tous publics), les « parcours emploi compétences jeunes » - (PEC jeunes), et les contrats initiative emploi – tous publics (CIE) et précisant les modalités de prescription des « emplois avenir » (EA) ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'avis du comité technique en date du 4 décembre 2020 ;

VU la liste des créations/suppression d'emplois permanents et des emplois non permanents ci-annexée ;

VU le tableau des effectifs projetés au 1^{er} janvier 2021, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs. Ce dernier doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin. Sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;

CONSIDÉRANT que dans un contexte économique peu favorable il convient d'encourager l'insertion et la professionnalisation par tout moyen et notamment par le recours au recrutement dans le cadre de contrat d'accompagnement dans l'emploi via le dispositif parcours emploi compétence permettant d'acquérir une expérience professionnelle ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- *Pour : 106*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De procéder à la création des postes permanents mentionnés en annexe 1 ;**
- **De procéder à la suppression des postes permanents mentionnés en annexe 1 ;**
- **De procéder à la création des postes non permanents mentionnés en annexe 1 ;**
- **D'autoriser le recours à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences ;**
- **D'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18/12/2020